



Note informative

26 août 2014

Déclaration de politique communautaire : entre satisfaction, étonnement et déception

La Déclaration de politique communautaire expose les objectifs que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles veut poursuivre dans les matières qui sont de sa compétence. L'éducation y occupe la première place.

« Notre enseignement doit permettre à tous les élèves d'arriver au plus haut de leurs capacités, tout en augmentant le niveau des exigences. Les priorités du Gouvernement seront de lutter contre l'échec scolaire, d'élever le niveau de performance des élèves, de viser l'excellence du système éducatif, et ainsi d'enrayer la reproduction des inégalités sociales. Le Gouvernement mobilisera tous les moyens de l'enseignement pour atteindre ces objectifs ».

L'UFAPEC se réjouit de voir que le gouvernement inscrit donc comme première priorité l'excellence de l'école et veut « Renforcer la qualité de l'enseignement et viser la réussite pour tous ». Depuis de nombreuses années, nous avons inscrit également comme première priorité cet objectif. En effet, sans viser la réussite pour tous, l'école produit, par un système fondé sur la relégation, des parcours à sens unique et à niveaux de valeur plus ou moins marqués qui pèsent lourd pour l'avenir de notre société : chômage de longue durée, exclusion sociale...

Le nouveau gouvernement entend poursuivre cet objectif en mettant en avant divers objectifs spécifiques. Certains doivent être soulignés :

- Renforcer les savoirs de base est le point de départ de toute amélioration de l'enseignement. L'UFAPEC veut souligner combien il est important que ce renforcement soit mis en œuvre dès le début de l'école primaire et se poursuivre jusqu'à la fin du continuum pédagogique. Elle est heureuse de lire qu'un accent tout particulier sera porté sur la langue d'enseignement. Il est donc bon de lire, dans le chapitre concernant la formation initiale des enseignants, que le gouvernement insiste sur la maîtrise approfondie du français.

L'UFAPEC rejoint le gouvernement dans l'énumération des savoirs de base « jugés indispensables pour s'insérer, participer et contribuer au développement de la société. »

- Agir activement pour la réussite scolaire en augmentant les exigences de qualité. Cette volonté gouvernementale rejoint les préoccupations des parents. En effet, il est insupportable de devoir faire le constat que la remédiation immédiate n'est pas aujourd'hui suffisamment prise en compte dans les dispositifs pédagogiques. L'engagement pris dans la DPC est donc à mettre en évidence, espérant que, par-là, notre système d'enseignement ne restera plus le champion du monde du redoublement.

- **Favoriser l'accrochage scolaire.** Le décrochage scolaire est un problème qui doit être pris à bras le corps. L'UFAPEC veut souligner la volonté du gouvernement de faire de la lutte contre ce décrochage un point prioritaire.

- **Mieux orienter les élèves.** Beaucoup d'échecs et d'abandons scolaires peuvent être expliqués par une mauvaise orientation scolaire. L'UFAPEC se réjouit que des mesures concrètes soient envisagées pour que l'orientation scolaire permette au jeune de choisir un parcours qui corresponde à ses talents et désirs et dans lequel il pourra déployer toutes ses potentialités.

Toutefois, il ne faudrait pas que cette orientation soit proposée à un moment donné du parcours. Il convient que tout le continuum pédagogique s'inscrive dans une dynamique progressive d'orientation.

- Le gouvernement inscrit la **lutte contre la violence scolaire** dans ses priorités et objectifs. Tout indique qu'un climat d'école sans violence favorise la réussite de tous. L'UFAPEC attend que le gouvernement ne se limite pas aux points énoncés dans la DPC, mais encourage toute forme de dispositif qui permet de diminuer cette violence, comme par exemple, le mouvement des « écoles citoyennes ».

Un point qui retient particulièrement l'attention est la volonté du gouvernement de « **Rencontrer les besoins liés au boom démographique** ». Le plan d'urgence adopté par le précédent gouvernement a essayé de répondre au manque important de places, particulièrement dans certaines zones en tension, comme au Nord-Ouest de Bruxelles. L'urgence était due au fait qu'il ne s'était pas inscrit dans une dynamique prospective dès le début de la législature et n'avait pas anticipé les besoins de places. La DPC indique clairement que le nouveau gouvernement veut se mettre dans cette dynamique en créant de nouvelles places, et en mettant enfin en place un cadastre des places disponibles.

L'UFAPEC attend donc qu'il réponde suffisamment tôt aux besoins qui se feront jour et qu'il assure les moyens nécessaires à la réalisation effective des phases 2 et 3 du plan décidé par son prédécesseur.

Par ailleurs, l'UFAPEC est satisfaite de voir également inscrite dans la DPC que le gouvernement veillera à ce que les élèves comme les équipes éducatives bénéficient de conditions matérielles optimales et d'un environnement de qualité.

Il est aussi encourageant de constater que le gouvernement souligne « **le rôle clef joué par les parents et les familles** dans la scolarisation de leurs enfants. » L'UFAPEC se réjouit d'entendre que le gouvernement entend renforcer le rôle des parents dans la dynamique éducative et qu'il veut inciter à « créer d'initiative, auprès de chaque école, une association de parents (AP) et de lui permettre de fonctionner au sein de la communauté scolaire ».

L'UFAPEC veut rappeler ici son rôle dans la création et le déploiement des AP, le soutien dans leur action et la fonction de relais des préoccupations parentales dans toutes les instances où elle siège.

L'UFAPEC affirme depuis longtemps qu'un partenariat école-familles, vécu dans la confiance et le respect de la juste place de chacun, est une condition nécessaire à la réussite de tous.

Il est encore satisfaisant de découvrir que le gouvernement veut valoriser et motiver les enseignants ; qu'il veut également soutenir les directions et les

établissements, pour que le projet de chaque école conduise les élèves à déployer le meilleur d'eux-mêmes.

L'UFAPEC s'étonne de ne pas voir développés des points concernant :

- **Les transports scolaires.** Même si la compétence du transport scolaire est régionale, on aurait pu attendre que le gouvernement prenne attitude face à ce problème qui, principalement pour les enfants de l'enseignement spécialisé, ne s'est pas amélioré sous la précédente législature. Une fois de plus, nous devons dire qu'il est insupportable de savoir que des enfants, portant parfois de lourds handicaps, sont en route jusqu'à plus de trois (3 !) heures par jour ou qu'ils sont pris en charge dans un bus qui n'a pas d'accompagnateur.

L'UFAPEC attend que le gouvernement fasse tout pour que cette situation intolérable soit au plus vite un mauvais souvenir pour ces enfants et leurs parents.

- **L'enseignement spécialisé.** Si le type 8 est plus précisément évoqué, il faut constater que, pour l'enseignement spécialisé, la DPC se contente de formuler de grands principes, sans préciser d'objectifs spécifiques ni tracer la moindre piste d'opérationnalisation.

Pourtant, il y aurait à se pencher notamment sur la révision des types et formes pour que l'offre d'enseignement spécialisé corresponde mieux aux différentes sortes de handicaps et aux besoins spécifiques des élèves concernés.

- **Les internats.** Dans son mémorandum 2014, l'UFAPEC disait : « Pour l'UFAPEC, il est indispensable que les pouvoirs publics apportent un soutien aux internats de l'enseignement catholique qui constituent un lieu d'éducation performant, librement choisi et bien souvent irremplaçable, pour les jeunes et leurs familles. »

Nous sommes étonnés que pas un mot dans la DPC n'aborde la question des internats et de leur importance sociale croissante.

- La question du **financement structurel de l'enseignement** est absente de la DPC. Cela étonne, d'autant plus que le gouvernement a par ailleurs parlé des nécessaires restrictions à apporter au train de vie de la Fédération. Il ne faudrait pas que les objectifs déployés dans la DPC restent lettre morte par manque de budgétisation.

L'UFAPEC est déçue et inquiète à la lecture des développements concernant :

- **Le Décret inscription.** Depuis que le décret inscription existe, les parents ont manifesté leur profond mécontentement et ont mis en évidence les nécessaires adaptations du décret dans sa version actuelle. Il n'y a pas que le manque de places qui fait problème. Plusieurs critères intervenant dans le calcul de l'indice composite doivent être supprimés ou révisés. Il faut rappeler que, sur ce dossier, la FAPEO et l'UFAPEC ont soumis des propositions communes pour améliorer le décret.

Lire : « Par ailleurs, le Gouvernement se propose de : évaluer la procédure d'inscription dès la rentrée 2014 ; étudier, le cas échéant, la révision de certains critères, avec une attention particulière au poids des critères pédagogiques et

géographiques » fait penser que les parents ne sont pas entendus dans leurs légitimes attentes.

Ce point est le plus décevant de la DPC. En effet, ce n'est pas « le cas échéant » qu'il faut réviser le décret, mais au plus vite pour que les inscriptions en 1^e secondaire pour la rentrée 2015 bénéficient d'un décret nettement amélioré !

- L'UFAPEC veut donc rappeler ce que les parents souhaitent :

- **De revoir la méthode de géolocalisation**

Google Map n'est un outil ni fiable, ni certifié, ni transparent et qui ne peut, selon ses propres sources, garantir des positions cadastrales. Il est impensable pour les parents qu'il soit utilisé comme outil de référence dont les conséquences sont importantes dans le calcul de l'indice composite. D'autre part, la prise en compte de la distance à vol d'oiseau ne tient compte ni du trajet réel à effectuer, ni des possibilités de transports en commun. Il ressort de cette pratique des aberrations en termes de distance à parcourir et ne répond pas au souci d'équité prôné. Les parents proposent de s'orienter vers le logiciel GéoRoute utilisé par la poste, plus proche de la réalité sur le terrain.

- **De modifier le poids des critères et en introduire de nouveaux**

Les parents souhaitent que soit donné plus de poids au facteur « choix d'école » dans la composition de l'indice. D'autre part, ils souhaitent que, comme aux États-Unis, des critères supplémentaires soient introduits dans l'algorithme comme par exemple les cours de latin, l'immersion... À ce propos, ils demandent que la poursuite en immersion soit favorisée en introduisant des dispositions adéquates garantissant la continuité du projet pédagogique.

- **De supprimer les indices composites moyens**

Les parents dénoncent les discriminations dont sont victimes les enfants de la périphérie, des communes à facilités et les enfants issus de l'enseignement primaire néerlandophone. Ceux-ci reçoivent un indice composite moyen qui, par le jeu des recalculs après passage en CIRI, n'ont aucune chance d'être intégrés dans une école complète, car relégués en fin de liste.

- **D'évaluer les critères de proximité géographique en relation avec l'objectif de mixité sociale**

Favoriser un choix d'école à proximité du domicile est absurde par rapport à la réalité bruxelloise et va à l'encontre d'un objectif de mixité sociale, car il enferme les populations dans les quartiers ghetto décourageant ceux qui feraient le choix délibéré d'y installer leur famille. **L'UFAPEC demande donc que soient supprimés les critères liés à l'école primaire dans le calcul de l'indice composite.**

- **De revoir l'indice ISEF**

L'indice ISEF manque de transparence et ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui, les indicateurs se basant sur des données vieilles de 10 ans. Cet indice n'étant pas le même en Flandre, il ne peut être pris en considération pour les élèves issus de l'enseignement néerlandophone ou sur le territoire flamand. L'ISEF devrait être utilisé par rapport à l'élève et non à l'école pour éviter les abus. Mais en faisant attention à la discrimination.

- **D'adapter l'offre aux spécificités régionales**

Il faut tenir compte des phénomènes de manque de places et de concentrations de la demande d'inscriptions et permettre les ajustements nécessaires à chaque situation spécifique.

D'autre part, l'indice ne prenant pas en compte la différence de densité d'écoles entre des quartiers voisins, il favorise les quartiers résidentiels à faible densité.

- **D'améliorer encore la communication avec la CIRI**

Les parents déplorent des soucis de communication avec la CIRI. C'est pourquoi, il est demandé de renforcer les équipes disponibles (numéro vert), d'assurer un suivi plus proactif des demandes et courriers des parents et de communiquer, dans des délais raisonnables, avec davantage de transparence et de clarté.

Plusieurs parents, dont des universitaires, se plaignent de ne pas comprendre les courriers officiels qui leur sont adressés, souvent dans un langage administratif et juridique qui ne leur est pas accessible. Une communication simplifiée et compréhensible par tous les parents serait de mise, si importante pour la sérénité de tous.

- Le gouvernement veut modifier l'**évaluation certificative externe** de fin de secondaire pour la transformer en « bac à la française ».

L'UFAPEC, tout en ne remettant pas en cause le bien-fondé des évaluations externes, veut marquer sa déception et son incompréhension devant cette perspective. Alors que la France veut revoir son système de bac, le jugeant trop inégalitaire et vecteur de stress pouvant conduire à l'échec, il ne faudrait pas que la Fédération Wallonie-Bruxelles mette en place ce même système. Il faut donc garder raison et évaluer ce qui est mis actuellement en place avant de le modifier en profondeur.

La réussite de tous passe aussi par-là !

- L'UFAPEC s'inquiète de voir inscrit dans la DPC le **prolongement du tronc commun** jusqu'en fin de 3^e secondaire. Le 1^{er} degré vient d'être réformé et a vu tout récemment des ajustements apportés, la réforme du 2^e degré qualifiant vient de trouver un aboutissement et voilà qu'on viendrait tout bouleverser ?

Ce n'est ni raisonnable, ni souhaitable ! En effet, il y a déjà beaucoup d'élèves qui stagnent au début du secondaire et attendent de pouvoir s'affronter concrètement à un métier. Les maintenir une année de plus en tronc commun renforcerait, chez certains, un dégoût de l'école et risquerait de conduire à un décrochage scolaire, décrochage que le gouvernement veut combattre.

De plus, « Le Gouvernement souhaite : □allonger le tronc commun au moins jusqu'à la troisième année charnière pour la confirmation des choix d'orientation et du renforcement des savoirs de base ». Si l'attention aux savoirs de base est posée dès le début de la scolarité obligatoire, il n'est pas nécessaire d'en rajouter.

Par contre rendre le continuum pédagogique et le premier degré commun plus polytechniques (comme cela a été voté début d'année) et viser l'orientation est une dynamique que l'UFAPEC attend depuis de nombreuses années et soutient !

- Si l'attention portée à la **formation initiale** des enseignants est louable, il est inquiétant de constater que son allongement à une 4^e année qui verra les stages renforcés ne dit rien du contenu de ceux-ci. L'UFAPEC attend depuis longtemps que les stages permettent aux futurs enseignants de se confronter à la diversité des milieux scolaires et que ces futurs enseignants soient obligés de vivre au moins un stage dans une école à encadrement différencié et un autre dans un établissement de l'enseignement spécialisé.

- La DPC aborde **l'enseignement en alternance** uniquement quand le gouvernement aborde la réforme du 3^e degré du qualifiant. Il est dommage et inquiétant que les CEFA soient absents de cette DPC. Le risque est grand qu'ils deviennent la relégation de la relégation et ne permettent pas, par l'image ainsi acquise, à des jeunes de poursuivre leur scolarité dans ces lieux appropriés à des jeunes qui ne supportent plus le système scolaire en tant que tel.

Au long de la législature qui commence, l'UFAPEC sera attentive à la mise en œuvre des objectifs annoncés et n'hésitera pas à communiquer ses réflexions sur celle-ci.

Comme organisation représentative des parents et des associations de parents, l'UFAPEC continuera à participer activement aux réflexions et aux travaux qui conduiront l'école à être réellement, nous l'espérons, une école de la réussite pour chacun.

Pour toute question/contact presse :
Bernard Hubien, Secrétaire général
0476/52.74.77.
bernard.hubien@ufapec.be